



**MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL  
PROCES-VERBAL**

**Séance du 19 février 2025**

**Affiché en exécution de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales**

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février** à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

**Date de la Convocation du Conseil Municipal** : 12 février 2025

**Présents** : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Monsieur Patrick CHAVAROT, Madame Monique FAURE, Monsieur Dominique SERRE, Madame Flavie JURDYC, Monsieur Hervé VILANOVA, Monsieur Gilles BERNET, Monsieur Stéphane DEMONCHY, Monsieur Jean-Philippe REUSSNER, Madame Claudine BERGER.

**Absents Excusés** : Madame Myriam BLANZAT-LERNOULD, Madame Adeline CIPRIANI GIRARDIN, Madame Karine PRADELLE, Madame Marie-Christine VIGIER.

**Procurations** : Madame Myriam BLANZAT-LERNOULD donne pouvoir à Monsieur Dominique VAURIS, Madame Adeline CIPRIANI GIRARDIN donne pouvoir à Madame Flavie JURDYC, Madame Karine PRADELLE donne pouvoir Monsieur Gilles BERNET, Madame Marie-Christine VIGIER donne pouvoir à Monsieur Dominique SERRE.

**Désignation du secrétaire de séance**

Avant de commencer la réunion il y a lieu de nommer la secrétaire de séance, Madame Charline MONNET se propose d'assurer le secrétariat de la séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

**2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 janvier 2025**

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente du 22 janvier 2025 il est adopté à l'unanimité.

**3. Budget prévisionnel communal 2025 - Débat d'Orientations budgétaires (DOB)**

Le DOB a été présenté par Monsieur Dominique VAURIS et donne une vision générale de l'évolution des dépenses et des recettes de la commune et des objectifs et projets à planifier pour l'année suivante.

Le document est en annexe du procès-verbal.

**4. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - budget principal et Affectation des résultats 2024**

Le vote du Compte Financier Unique (CFU) ainsi que l'affectation des résultats 2024 du budget principal 2024 n'ont pas pu être approuvés. En effet, le CFU définitif de la Trésorerie de Thiers, notre comptable, n'a pas pu être validé en raison de problèmes informatiques rencontrés par la mairie suite à des dysfonctionnements du logiciel comptable JVS.

Les points 4 et 5 seront mis au vote au prochain conseil municipal de mars.



## **5. D01-190225 FINANCES - Budget investissement 2025 – Autorisation d’engagement des dépenses**

Monsieur Dominique VAURIS, Maire de Saint-Julien-de-Coppel, expose que l’article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d’une collectivité n’a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l’exercice auquel il s’applique, l’exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu’à l’adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d’engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l’année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu’à l’adoption du budget, l’exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L’autorisation mentionnée précise le montant et l’affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il s’agit de l’achat, chez **Agrifournitures**, d’un filet pour barrière à neige d’un montant de 1 224,29 € TTC inscrit au chapitre 21 -immobilisations compte 2158.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater la dépense d’investissement de 1 224,29 € TTC comme suit : Chapitre 21-Libellé nature Crédits ouverts en 2025 1- Immobilisations corporelles compte 2158- Autres installations, matériel et outillage techniques, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent de 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix Pour et 1 Abstention :**

- **Autorise Monsieur le Maire d’engager, de liquider et de mandater la dépense d’investissement 2025, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2025.**

## **6. D02-190225 Bis Annule et remplace la délibération ayant le même objet RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

**Vu** le tableau des effectifs existant,

**Vu** l’avis du Comité Social Territorial en date du 14 janvier 2025,

**Considérant ce qui suit :**

Il appartient donc à l’assemblée délibérante de la collectivité ou de l’établissement public de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de :



- la création d'un emploi permanent de cuisinière correspondant au grade d'adjoint technique à temps non complet 17/35<sup>ème</sup> suite à une augmentation d'heures hebdomadaires de l'emploi D07-210224,
- la création d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie correspondant au grade d'attaché à temps complet suite à l'obtention du concours d'attaché territorial D04-160222,
- la création d'un emploi permanent de cuisinière correspondant au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 34/35<sup>ème</sup> suite à un avancement de grade D11-190521,

il convient de supprimer les emplois correspondants.

### L'assemblée délibérante, après délibérations,

#### Décide à l'unanimité

De supprimer les emplois permanents suivants :

- Un emploi de cuisinière correspondant au grade d'adjoint technique à temps non complet 11/35<sup>ème</sup> ;
- Un emploi de secrétaire générale de mairie correspondant au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- Un emploi de cuisinière correspondant au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 34/35<sup>ème</sup>.

De modifier le tableau suivant :

<i>Mairie de Saint-Julien-de-Coppel</i>						
<b>FILIERE</b>	<b>GRADE(S) ASSOCIE(S)</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>	<b>Vacant</b>	<b>Durée Hebdomadaire</b>
<i>Administrative</i>	<i>Attaché</i>	A	0	1		<i>35/35<sup>ème</sup></i>
	<i>Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	B	1	0		<i>35/35<sup>ème</sup></i>
	<i>Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	C	1	1		<i>35/35<sup>ème</sup></i>
<i>Technique</i>	<i>Adjoint technique</i>	C	5	5	1	<i>35/35<sup>ème</sup> 35/35<sup>ème</sup> 29/35<sup>ème</sup> 17/35<sup>ème</sup> 15/35<sup>ème</sup></i>
	<i>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	C	1	1		<i>35/35<sup>ème</sup></i>
	<i>Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	C	0	1		<i>34/35<sup>ème</sup></i>
<i>ATSEM</i>	<i>Adjoint spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles</i>	C	2	1		<i>28,5/35<sup>ème</sup></i>



ATSEM	Adjoint spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	0	1	1	20/35 <sup>ème</sup>
-------	--	---	---	---	---	----------------------

Commentaire : Un emploi aux services techniques correspondant au grade d'adjoint technique à temps complet a été sauvegardé dans la perspective d'un éventuel recrutement.

## **7. RH - Point sur la formation du personnel**

La Directrice de l'école, Madame Manon VAUZEILLE, a promulgué à l'ensemble du personnel municipal, mercredi 12 février, une formation sur le secours en cas d'accident, de risques de terrorisme, de météorologiques ou d'incendie. Le personnel périscolaire a également été sensibilisé aux Projets d'Accueil Individualisé (PAI) des enfants rencontrant des problèmes de santé particuliers afin d'intervenir en cas d'urgence. Les protocoles sont formalisés et matérialisés dans chaque classe. Les élus remercient la Directrice de l'école pour son travail.

## **8. URBANISME – Retour sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)**

Une concertation au niveau communal est organisée sous forme d'une réunion d'échange avec les habitants de Saint-Julien-de-Coppel qui se tiendra en mairie, salle des mariages, le jeudi 6 mars de 16h à 19h. L'information a été diffusée sur le site internet de la commune, sur PanneauPocket et un article est paru dans le journal *la Montagne* ce mercredi 19 février.

Une réunion à l'échelle intercommunale est organisée au siège de Billom communauté le mardi 11 mars à 18h30.

## **9. Questions diverses**

### **Retour sur les manifestations :**

- ✓ Certains membres du CCAS et quelques habitants ont rendu visite à nos aînés en résidence à l'hôpital de Billom. Ce fut l'occasion de partager la galette des rois confectionnée pour l'occasion par le personnel communal de la cantine. Le conseil municipal tient à le remercier tout comme il remercie Corinne PY qui a permis cette manifestation dans les locaux de l'hôpital de Billom.
- ✓ Le repas des aînés du dimanche 28 janvier 2025 s'est déroulé dans une ambiance conviviale. Madame Nicole AVIT a tenu à remercier la commune et a fait un don pour le CCAS.
- ✓ La Sainte Barbe du dimanche 2 février s'est déroulée avec peu de public.

### **Manifestations futures :**

- ✓ Le Pays d'art et d'histoire propose une nouvelle programmation sur notre commune pour 2025 incluant :
  - conférence « COMMENT C'ÉTAIT, RÉSISTER, AU QUOTIDIEN, DANS LA RÉGION » mardi 18 novembre à la salle des Fêtes,
  - l'exposition « LES ENFANTS DE LA RÉSISTANCE » Du 17 novembre au 20 décembre à la bibliothèque,
  - les vacances en famille « DANS LA PEAU D'UN RÉSISTANT » Mardi 21 octobre au départ de la maison des associations,
  - des visites découvertes « LAISSEZ-VOUS CONTER SAINT-JULIEN » Vendredi 1er août au départ de l'église,



- Run Patrimoine « NOTRE DAME DE ROCHE » Mardi 17 juin au départ de l'église.

### **Informations et questions des conseillers :**

- ✓ Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Le projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez va faire l'objet d'une enquête publique organisée par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et qui se déroulera du 10 mars au 9 avril 2025 inclus. Le public sera invité à s'exprimer sur le contenu du projet de Charte.

- ✓ Une armoire de l'éclairage public rue du Remblai a été vandalisée à plusieurs reprises. De ce fait, l'éclairage a été interrompu.
- ✓ La cérémonie du 19 mars se déroulera le dimanche 23 mars à 11h au monument aux morts.
- ✓ Prochain conseil municipal : le 19 mars 2025.

Fin de séance à 21h00

*Le Maire,*

*La secrétaire de séance,*

*M. Dominique VAURIS*

*Mme. Charline MONNET*